



L'AES

L'Accompagnant(e) Éducatif et Social

L'AES en 30 secondes

L'**accompagnant éducatif et social — AES** est un professionnel du travail social qui accompagne au quotidien des personnes dont l'autonomie est fragilisée par l'âge, le handicap, la maladie ou une situation de vulnérabilité.

Son travail se déroule au plus près de la vie ordinaire : se lever, s'habiller, manger, se déplacer, communiquer, participer à une activité, entretenir des relations, faire des choix ou simplement pouvoir continuer à réaliser ce que l'on est encore capable de faire.

Mais réduire l'AES à celui qui « aide dans les actes de la vie quotidienne » ferait manquer une grande partie de son métier. Son intervention vise aussi à **favoriser l'autonomie de la personne, sa participation à la vie sociale, l'expression de ses choix et son inscription dans son environnement**. Le référentiel du diplôme le positionne d'ailleurs explicitement comme un **travailleur social**.

L'AES peut exercer auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap, **à domicile comme en établissement ou dans différents services d'accompagnement**.

Son métier se caractérise également par sa proximité. Parce qu'il partage de nombreux moments ordinaires avec la personne, l'AES observe souvent des évolutions très fines : une habitude qui change, une capacité qui apparaît, un comportement inhabituel, une difficulté nouvelle ou une envie qui n'avait jamais été exprimée.

Il accompagne donc la personne, mais il contribue aussi au travail collectif en **observant, transmettant et participant au projet personnalisé**.

L'AES ne fait pas seulement des choses pour une personne. Il cherche autant que possible à les faire avec elle.

Mise à jour : 05/09/2026





Mais au fait, d'où vient le métier d'AES ?

Un métier récent... construit sur une histoire beaucoup plus ancienne

Le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social est créé en **2016**. Mais le métier n'est évidemment pas apparu du jour au lendemain.

La réforme rassemble alors deux diplômes préexistants : le **diplôme d'État d'aide médico-psychologique — DEAMP** et le **diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale — DEAVS**. Le premier DEAES comprend également différentes spécialités permettant de tenir compte des contextes d'intervention.

Cette histoire explique pourquoi, aujourd'hui encore, le terme **AMP** reste très présent dans les établissements médico-sociaux.

Alors, l'AMP est-il devenu AES ?

Oui... mais pas exactement. En 2016, le **DEAES remplace le DEAMP et le DEAVS dans l'architecture des diplômes**. On ne forme donc plus aujourd'hui de nouveaux professionnels au diplôme d'État d'aide médico-psychologique.

Cela ne signifie évidemment pas que les AMP déjà diplômés ont disparu ou que leur diplôme a cessé d'exister. **Un professionnel titulaire du DEAMP reste titulaire de son diplôme** et continue à pouvoir être rencontré sous l'appellation AMP dans les équipes.



Certaines conventions collectives gardent d'ailleurs explicitement la trace de cette évolution en rapprochant l'intitulé d'accompagnant éducatif et social de l'ancien métier d'aide médico-psychologique.

2021 : une deuxième étape importante

La réforme du DEAES de 2021 restructure la certification autour de **cinq blocs de compétences**. Elle renforce ainsi une lecture du métier fondée sur **ce que sait faire le professionnel**, plutôt que sur le seul lieu dans lequel il intervient.

Depuis le **1er septembre 2026**, le DEAES est enregistré sous une nouvelle fiche au Répertoire national des certifications professionnelles, au **niveau 3**. Cette évolution administrative ne crée pas un nouveau métier : elle s'inscrit dans la continuité de la certification précédente.



Que réalisent concrètement les AES ?

Derrière les actes, cinq dimensions du métier. Le référentiel du DEAES permet de dépasser une simple liste de tâches. Il organise le métier autour de cinq blocs de compétences que l'on peut traduire très concrètement.

Le référentiel	Dans la vie quotidienne
Accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Aider une personne à manger, se déplacer, prendre soin d'elle, s'habiller ou accomplir certains gestes essentiels.
Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, respect des règles d'hygiène et de sécurité	Faire avec la personne dans son environnement tout en prévenant les risques et en respectant ses capacités.
Accompagnement à la vie sociale et relationnelle	Favoriser les relations, les activités, la communication, la participation et l'inscription dans la vie sociale.
Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Respecter les droits, les choix et le projet de la personne et inscrire son intervention dans un cadre professionnel.
Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement	Observer, transmettre, alerter et partager les informations utiles avec les autres professionnels.

Ces compétences montrent pourquoi deux AES peuvent avoir des quotidiens extrêmement différents.

L'un peut accompagner une personne polyhandicapée en MAS. Un autre intervient au domicile d'une personne âgée. Un troisième travaille auprès d'enfants dans un établissement médico-social.

Les gestes ne sont pas nécessairement les mêmes. Le sens de l'accompagnement demeure.

Faire « avec » plutôt que systématiquement « pour ». Cette distinction peut sembler minuscule. Elle change pourtant profondément le métier.

Faire systématiquement à la place d'une personne peut aller plus vite. Lui laisser le temps d'essayer, adapter son environnement, fractionner un geste ou accepter qu'elle réalise seulement une partie de l'action peut demander davantage de temps. Mais l'objectif n'est pas uniquement que l'acte soit réalisé.

Il est aussi de préserver, développer ou restaurer autant que possible la capacité de la personne à agir sur sa propre vie.

Un même diplôme, des terrains très différents

L'AES peut exercer dans de nombreux environnements : structures accueillant des personnes en situation de handicap, établissements pour personnes âgées, services intervenant à domicile ou encore différentes organisations sociales et médico-sociales.

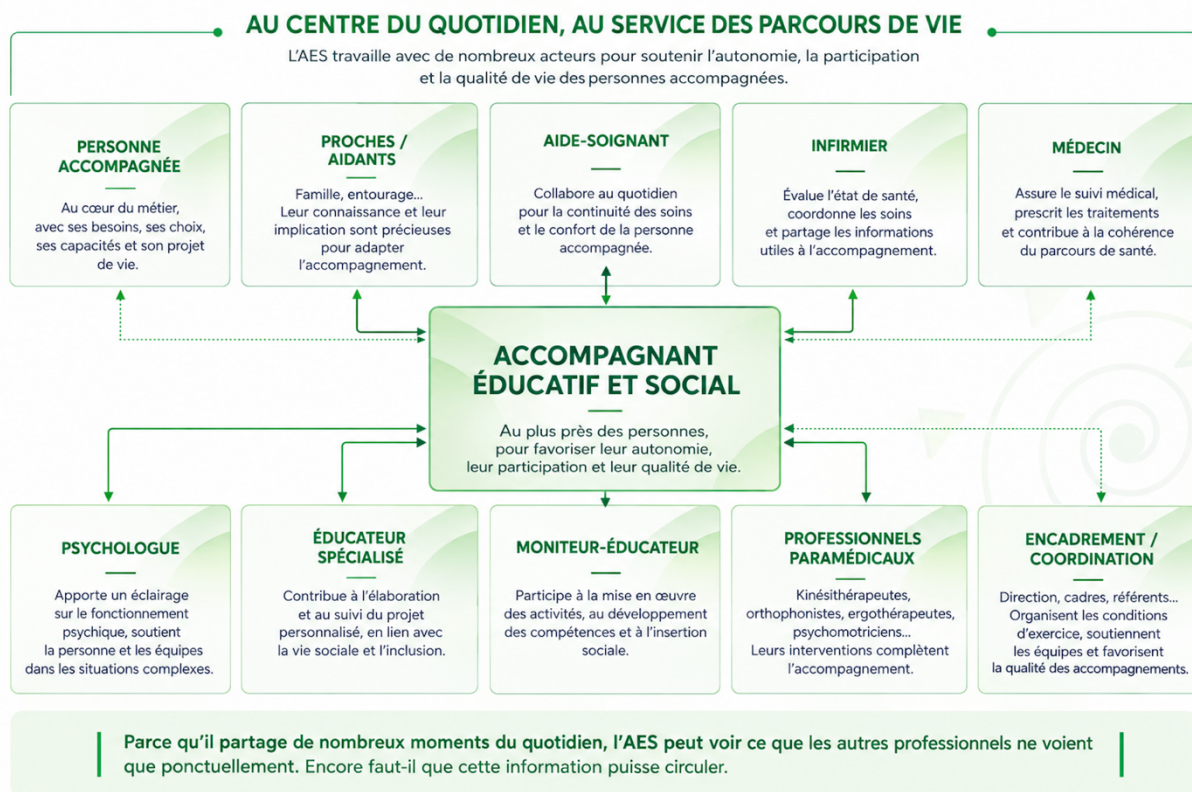
Cette diversité est importante. En **MAS ou EAM**, l'accompagnement peut être très soutenu et s'inscrire dans tous les moments de la journée. À **domicile**, l'AES intervient dans l'espace de vie propre de la personne et doit composer avec ses habitudes, son environnement et éventuellement ses proches. Dans un **IME**, l'accompagnement peut davantage s'articuler avec les apprentissages, la communication, la socialisation et le développement de l'autonomie.

Le diplôme est le même. **Ce sont les besoins de la personne et son environnement qui donnent une forme concrète au métier.**



Avec qui travaille-t-il ?

Il est un professionnel au cœur du quotidien... mais rarement seul. L'AES intervient au plus près de la personne accompagnée. Cette proximité ne signifie pourtant pas qu'il travaille isolément.



Dans une même équipe, l'AES peut aujourd'hui travailler aux côtés de professionnels titulaires des anciens diplômes d'AMP ou d'AVS. Cette coexistence reflète à la fois l'histoire des diplômes et des classifications conventionnelles qui n'ont pas toutes évolué de la même manière.

Et attention à bien différencier les AES des AESH !

La proximité des acronymes entretient parfois la confusion.

L'AES est titulaire du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social et exerce dans le champ du travail social. L'AESH, accompagnant des élèves en situation de handicap, relève d'un cadre professionnel propre à l'Éducation nationale et accompagne la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Les deux fonctions peuvent partager certaines préoccupations autour de l'autonomie et de la participation. Elles ne constituent pas pour autant le même métier.



Quel poids ? Quel besoin ?

Un métier dont le poids dépasse son nouvel intitulé

En 2018, la DREES estimait à environ **60 000** le nombre d'aides médico-psychologiques en France métropolitaine. La même année, la seule branche associative de l'aide à domicile comptait environ **31 800 auxiliaires de vie sociale** (Sources : DREES, 2018 ; branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile, 2018).

Ces populations ne peuvent pas être simplement additionnées pour calculer le nombre actuel d'AES : les champs statistiques diffèrent et de nombreux professionnels titulaires des anciens diplômes continuent d'exercer.

Les statistiques actuelles conservent d'ailleurs la trace de cette transition : certaines nomenclatures regroupent encore « **aides médico-psychologiques et accompagnants éducatifs et sociaux** ».

Le DEAES est récent. La population professionnelle dont il est l'héritier ne l'est pas.

Pourquoi ce métier est-il pourtant essentiel ?

Il suffit de regarder la nature des accompagnements pour comprendre le besoin.

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnent des personnes pour lesquelles les enjeux ne se limitent pas aux soins médicaux : **vivre au quotidien, communiquer, conserver des capacités, développer son autonomie, entretenir des relations, participer à des activités, faire des choix et exercer ses droits** font partie intégrante de l'accompagnement.

C'est précisément dans cet espace que se situe une grande partie du métier d'AES. Et sa proximité avec la personne lui donne une place particulière dans l'équipe : il peut observer des éléments extrêmement ordinaires qui, mis bout à bout, deviennent parfois des informations essentielles.

Une personne mange moins. Elle refuse soudain une activité qu'elle appréciait. Elle réalise seule un geste qu'elle ne réalisait pas auparavant. Son sommeil change. Elle cherche davantage le contact. Elle semble moins à l'aise lors d'un transfert. Pris isolément, chacun de ces événements peut paraître banal. **Observés, transmis et rapprochés d'autres informations, ils peuvent contribuer à faire évoluer l'accompagnement.**

Le poids de l'AES ne se mesure donc pas uniquement au nombre de professionnels. **Il se mesure aussi à la quantité de quotidien qu'il partage avec les personnes accompagnées.**

UN MÉTIER RECHERCHÉ



3 400
places supplémentaires
de formation AES
programmées entre 2020 et 2022

LE BESOIN DE FORMER DAVANTAGE
L'État et les Régions ont programmé 3 400 places supplémentaires de formation AES entre 2020 et 2022, pour répondre aux tensions de recrutement dans le secteur social et médico-social.



6 254
diplômés AES
en 2022

LE FLUX DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS
En 2022, 6 254 personnes ont obtenu le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social, pour 7 094 inscrites en première année (taux de diplomation : 72 %).

Les données disponibles ne permettent pas d'établir proprement un nombre national de postes d'AES vacants. Elles convergent cependant sur un constat : **les difficultés de recrutement touchent fortement le médico-social et concernent notamment les accompagnants éducatifs et sociaux.** La formation s'organise pour répondre à ces besoins. Mais faute de données nationales

permettant de rapprocher précisément le nombre de diplômés du nombre de postes à pourvoir, difficile de mesurer l'écart.



Trois situations pour comprendre

Situation 1 — En MAS : finir plus vite... ou laisser faire ?

Une personne accompagnée en MAS peut porter sa cuillère à sa bouche mais réalise ce geste très lentement. Elle a besoin d'aide pour préparer chaque bouchée et se fatigue progressivement.

Le repas pourrait être beaucoup plus rapide si le professionnel la faisait manger entièrement.

Mais que cherche-t-on ? Seulement à ce que le repas soit terminé ? Ou également à préserver la capacité de la personne à participer à cet acte ?

L'AES peut alors adapter son aide : préparer la bouchée, positionner le couvert, encourager le geste, observer la fatigue et intervenir davantage lorsque cela devient nécessaire.

Ne pas faire à la place de la personne ne signifie pas ne pas l'aider. Cela signifie ajuster l'aide à ce qu'elle peut réellement faire.

Situation 2 — À domicile : entrer chez quelqu'un, pas seulement sur son lieu de travail

Un AES intervient chez une personne vieillissante qui rencontre désormais des difficultés dans plusieurs actes de la vie quotidienne. Pour le professionnel, le domicile devient un lieu d'intervention. Pour la personne, **cela reste d'abord chez elle**.

Ses objets ont une place. Ses horaires lui appartiennent. Elle possède ses habitudes, ses préférences et parfois une manière de faire qui n'est ni la plus rapide ni celle que le professionnel aurait choisie.

L'accompagnement ne consiste donc pas simplement à appliquer une organisation efficace. Il faut conjuguer aide, sécurité, autonomie et respect du mode de vie de la personne.

Professionaliser l'accompagnement ne signifie pas professionaliser la vie de celui que l'on accompagne.

Situation 3 — En IME : quand un petit geste devient une grande progression

Un enfant accompagné en IME éprouve des difficultés importantes pour s'habiller seul.

Pendant plusieurs semaines, l'AES travaille avec lui sur quelques étapes : reconnaître ses vêtements, choisir entre deux propositions, enfiler une manche puis participer progressivement davantage.

Un matin, l'enfant réalise seul une étape jusque-là impossible. L'événement peut sembler minuscule. Pourtant, l'AES l'observe, le valorise et le transmet à l'équipe. Cette nouvelle capacité peut être reprise dans d'autres situations et conduire à adapter les objectifs du projet personnalisé.

Dans l'accompagnement, une progression ne se mesure pas toujours à la taille du geste réalisé, mais à ce qu'il permet progressivement à la personne de faire par elle-même.



AES, AMP : ce qu'il faut vraiment comprendre

	AMP	AES
Intitulé	Aide médico-psychologique	Accompagnant éducatif et social
Diplôme	DEAMP	DEAES
Situation actuelle	Ancien diplôme ; des professionnels diplômés AMP exercent toujours	Diplôme préparé actuellement
Évolution majeure	Une des professions ayant précédé le DEAES	Créé en 2016 en remplacement du DEAMP et du DEAVS
Logique historique	Forte identification au médico-social et à l'accompagnement de proximité	Champ d'intervention plus transversal
Référentiel actuel	Référentiel historique du DEAMP	5 blocs de compétences depuis la réforme de 2021
Erreur à éviter	Croire que le professionnel ou son diplôme a « disparu »	Croire que l'AES n'est qu'un AMP auquel on aurait changé le nom

Alors, pourquoi rencontre-t-on encore des « AMP » ? Parce que les professionnels titulaires de l'ancien DEAMP continuent d'exercer et que les classifications conventionnelles n'ont pas toutes évolué de la même manière. Plusieurs générations de diplômés et d'intitulés professionnels peuvent donc aujourd'hui coexister dans les équipes.

Cela donne une situation assez fréquente dans le médico-social : **deux professionnels peuvent occuper des fonctions proches tout en portant des diplômes obtenus à des périodes différentes.**

Comprendre le métier d'AES suppose donc de connaître l'AMP. Mais comprendre son histoire ne doit pas conduire à les confondre.

Ce qu'il faut retenir

L'AES EST UN TRAVAILLEUR SOCIAL DU QUOTIDIEN.

Son intervention ne se limite pas à réaliser des actes matériels. Il accompagne l'autonomie, la participation, la vie sociale et relationnelle et contribue au projet de la personne.

AES ET AMP RACONTENT UNE HISTOIRE, PAS UN SIMPLE CHANGEMENT DE NOM.

Le DEAES a notamment remplacé le DEAMP et le DEAVS en 2016. Mais les professionnels déjà diplômés AMP continuent naturellement d'exercer avec leur diplôme.

AIDER NE SIGNIFIE PAS NÉCESSAIREMENT FAIRE À LA PLACE.

L'enjeu consiste à ajuster l'accompagnement aux besoins, aux capacités, aux choix et au rythme de chaque personne.



Regard Fluxiens

Et si la difficulté du métier d'AES était justement de savoir quand ne pas faire ?

Dans de nombreuses organisations, nous associons spontanément l'efficacité à la réalisation d'une tâche : quelque chose devait être fait, cela a été fait, le travail est terminé.

Avec l'AES, cette logique devient beaucoup moins évidente. Faire manger une personne peut être plus rapide que l'accompagner pour qu'elle mange elle-même. Habiller quelqu'un peut prendre moins de temps que de lui permettre d'enfiler seul une partie de ses vêtements. Ranger à sa place peut être plus efficace que de rechercher avec elle une organisation qu'elle pourra ensuite utiliser.

Pourtant, **le résultat immédiat de l'acte n'est pas toujours le seul résultat recherché**. Il faut aussi regarder ce que la personne a pu choisir, expérimenter, conserver, apprendre ou réaliser elle-même. C'est là qu'apparaît une tension très concrète du métier : **l'organisation peut demander d'aller vite au moment même où l'accompagnement nécessite parfois de laisser du temps**.

La question Fluxiens pourrait donc être : « **Jusqu'où aider sans faire à la place ?** »

Il n'existe évidemment pas une réponse identique pour toutes les personnes ni pour toutes les situations. Certaines nécessitent une aide complète ; d'autres permettent une participation partielle ou une autonomie beaucoup plus importante.

Le professionnalisme consiste précisément à rechercher cette juste place. Car l'AES n'est peut-être pas seulement celui qui sait **quoi faire pour aider une personne**. **C'est aussi celui qui sait quelle place lui laisser pour qu'elle puisse encore faire elle-même.**



Sources principales

- **LÉGIFRANCE — Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social** - Texte fondateur du DEAES, créé notamment en remplacement du diplôme d'État d'aide médico-psychologique et du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale. [Consulter le décret de création du DEAES](#)
- **LÉGIFRANCE — Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social** - Texte organisant la formation et la certification actuelles du DEAES et ses cinq blocs de compétences. [Consulter l'arrêté relatif au DEAES](#)
- **France Compétences — Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social, RNCP42423** - Fiche actuelle de la certification : niveau, compétences, secteurs d'activité, voies d'accès et correspondances avec la certification précédente. [Consulter la fiche actuelle du DEAES](#)
- **France Compétences — DEAES, ancienne fiche RNCP36004** - Permet notamment de documenter la continuité du diplôme, son référentiel professionnel et son évolution vers la certification actuelle. [Consulter l'ancienne fiche du DEAES](#)
- **IGAS — Attractivité du champ social : résoudre les tensions de recrutement (2026)** — Rapport documentant les difficultés de recrutement dans le champ social et médico-social, notamment dans les secteurs de l'autonomie, du grand âge et du handicap, ainsi que les enjeux de formation des professionnels sociaux. [Consulter le rapport de l'IGAS](#)
- **Gouvernement — Plan d'augmentation des places en formations sanitaires et sociales** — Source institutionnelle du plan prévoyant notamment 3 400 places supplémentaires de formation d'accompagnant éducatif et social entre 2020 et 2022. [Consulter le plan d'augmentation des places de formation](#)

Pour aller plus loin ...

Ce Focus n'est qu'une porte d'entrée.

Sur le Campus des Fluxiens, poursuivez votre exploration avec d'autres Focus consacrés aux structures, aux métiers, aux dispositifs, aux instances, aux pratiques et aux outils qui composent notre environnement.

Découvrez également nos articles pour décrypter l'actualité et regarder ce qui se fait ailleurs, nos Dossiers du mois pour approfondir une question de terrain, ainsi que nos Univers pour apprendre, expérimenter et évaluer vos connaissances.

Parce que mieux comprendre son environnement, c'est aussi mieux comprendre les décisions que l'on prend chaque jour.

Continuez à explorer, comprendre, partager, agir et progresser sur le Campus des Fluxiens.

→ lecampusdesfluxiens.fr

